



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze avril deux mille dix-sept s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND et Madame Chantal CORENWINDER, Adjoints au Maire.

Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Madame Danielle JEANNEROT, Monsieur Mattéo GRIMALDI, Mesdames Véronique JACQUARD, Martine THIERRY, Evelyne FOURNET, Patricia BROSSIER, Hélène MERCHER, Françoise LATINUS, Monsieur Olivier PERROT, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Monsieur Éric STIENNE, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Dominique BOULEY, Adjoint au Maire arrivé à 20h47.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Dominique BOULEY, Madame Sophie BOISTAY, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane DURAND, Madame Lucie BELLOC, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Madame Isabelle STRAHODINSKY, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur Philippe DUPORT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Martine THIERRY, Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis CHAMP, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,
Madame Séverine VINATIER

→ Éluës à l'unanimité

<u>VOTE</u>		Délibération n°12
Contre	-	OBJET : Portant sur la mise en accessibilité de 19 Établissements Recevant du Public et deux Installations Ouvertes au Public
Abstention	-	
Pour	29	
Total	29	

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.111-7 à L.111-19 et les articles R.111-19-31 et suivants,

Vu le Code de la Construction et l'Habitation, notamment l'article L.111-7-6.II relatif à la compétence du Préfet en matière d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée,

Vu la délibération n°2 en date du 17 octobre 2016 portant sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les Établissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public - Validation de la demande d'approbation de l'agenda auprès du Préfet du Département de l'Essonne,

Vu la demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée n°091 689 16P 0060 sur une période de 3 ans, enregistrée le 28 décembre 2016, sollicité par la Commune, pour la mise en accessibilité d'un

patrimoine de 19 établissements recevant du public et de deux installations
planning ayant été établi sur les années 2017, 2018 et 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DDT-SDSCD n°86 en date du 02 février 2017 accordant l'agenda
d'accessibilité programmée pour cette mise en accessibilité de l'ensemble de ces établissements,

Vu la commission urbanisme/travaux et voirie réunie le 18 avril 2017,

Considérant que la Commune doit procéder à la réalisation de travaux afin de respecter l'Ad'Ap,

Considérant la nécessité d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents y afférant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette mise en
accessibilité des 19 Établissements Recevant du Public (ERP), ainsi que deux Installations Ouvertes au
Public (IOP).

Article 2 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Préfecture de l'Essonne,
- La Sous-Préfecture de Palaiseau.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Richard TRINQUIER
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le - 9 MAI 2017

Affichage le ...